



Signature numérique et signature électronique: quels sont les enjeux ?

Les médecins sont appelés à signer plusieurs documents sur support numérique ou à en faire signer par leurs patients. Selon le niveau de protection de l'identité requis, le niveau de confidentialité des données et la disponibilité des outils technologiques, les médecins doivent choisir le procédé de signature le plus approprié. Ce choix ne peut être fait à la légère, puisque recourir à un procédé de signature inadéquat peut entraîner des répercussions sur la validité de la signature ainsi que sur la responsabilité professionnelle et civile du signataire.

Éléments à respecter et mises en garde

La fonction essentielle d'une signature consiste à associer le signataire au contenu d'un document. Il est important de distinguer les caractéristiques de la signature numérique de celles d'une signature électronique régulière.

a. Signature numérique

Une signature numérique est la forme de signature électronique la plus sécurisée.

Elle peut être soumise à la cryptographie, c'est-à-dire un procédé informatique qui sert à rendre un message indéchiffrable, sauf pour son destinataire (ex.: dispositif Secursanté, certificat Notarius) ou être intégrée à un système informatique sécurisé (ex.: outils *Teams* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Dossier santé Québec).

Pour être valide, une signature numérique doit comporter les quatre éléments suivants¹:

1. Une marque personnelle d'identification du médecin (preuve irréfutable de son identité);
2. La preuve que l'acte de signature représente l'acquiescement du signataire;
3. Un mécanisme créant un lien entre le médecin et le document;
4. Un mécanisme assurant l'intégrité du document après qu'il a été signé.

Exemples de signatures numériques acceptées

- Signature à l'aide des outils *Teams* du MSSS;
- Signature d'une ordonnance au moyen d'un outil webfax d'un dossier médical électronique (DME) homologué par le MSSS;
- Signature dans le Dossier santé Québec (DSQ).

b. Signature électronique

Les procédés de signature ci-après ont uniquement une valeur d'identification. Ces signatures électroniques ne constituent pas des signatures numériques, car elles ne répondent pas à tous les critères énoncés.

- Signature insérée dans un courriel à l'aide d'un clavier d'ordinateur;
- Signature collée à partir d'une fonction d'un logiciel de traitement de texte;
- Signature insérée à l'aide des fonctionnalités de base d'un logiciel de gestion de documents (ex.: *Adobe, PDFelement, Nitro Pro, Foxit*);
- Copie d'une signature manuscrite, numérisée à partir d'un document papier.



Lorsqu'un médecin fait affaire avec un fournisseur de DME, il est important de vérifier avec celui-ci que le procédé de signature offert répond aux critères énoncés.

1. [Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information](#), RLRQ, c. C1.1.



Signature du patient

Le médecin doit toujours utiliser le type de signature approprié et fournir à sa patientèle les outils technologiques requis pour signer. Toutefois, lorsque l'accès d'un patient aux outils technologiques est limité, il sera important de convenir avec celui-ci du mode de signature accepté (ex.: réponse à un courriel initialement transmis par le médecin²).

La bonne signature pour le bon document

Tous les documents signés par un médecin ne requièrent pas le même niveau de sécurité et d'intégrité.

La signature des documents suivants sur support électronique implique un niveau élevé d'intégrité des données et requiert donc l'utilisation d'une signature numérique. On s'assure ainsi qu'aucune falsification n'est possible :

- ordonnance médicale;
- formulaire de consentement;
- formulaire d'assurance;
- formulaire administratif gouvernemental (ex.: CNESST).

En revanche, une note au dossier médical exige un niveau d'intégrité moins élevé.

À retenir

Lorsqu'un médecin signe ou fait signer un document à un patient, il doit :

- se questionner sur le niveau de sécurité et de confidentialité requis;
- choisir l'outil technologique approprié, selon le contexte;
- fournir au patient l'outil technologique approprié pour assurer une signature adéquate;
- convenir avec le patient d'un mode de signature approprié, dans le cas où ce dernier dispose d'un accès limité aux outils technologiques.